

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AGGLOPOLYS – MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN (PLUI-HD)

Par arrêté n°A_AR2026AS0013P en date du 10 avril 2026, le Président de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera pour une durée de 33 jours :

du lundi 18 mai 2026 à partir de 9h00 au vendredi 19 juin 2026 à 12h00

La modification de droit commun n°1 du PLUi-HD d'Agglopolys soumise à l'enquête porte les objectifs suivants :

- adapter le document pour la mise en œuvre de projets,
- apporter des corrections limitées du zonage pour mieux s'adapter au contexte,
- améliorer la prise en compte du risque et des enjeux environnementaux,
- faciliter l'instruction et la lecture de certaines règles dans le cadre de l'amélioration continue du document.

Les modifications concernent principalement :

- des évolutions du règlement écrit applicable à l'ensemble du territoire de l'Agglomération ;
- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU dite « La Puce » à Cheverny ;
- et des changements de zonage ou d'orientations d'aménagement ciblés plus particulièrement sur une quinzaine de communes, à savoir : Blois, La Chapelle-Vendômoise, Villebarou, Villerbon, Saint-Denis-sur-Loire, La Chaussée Saint-Victor, Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt, Chailles, Chaumont-sur-Loire, Sambin, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Cheverny et Veuzain-sur-Loire.

Le tribunal administratif d'Orléans a désigné Madame Annick DUPUY, retraitée de la fonction publique territoriale, comme Commissaire enquêtrice, et Monsieur Marc DE MARIA en qualité de suppléant à la Commissaire enquêtrice.

Le dossier soumis à enquête publique comporte : un dossier administratif (actes administratifs liés à la procédure, avis des communes et des personnes publiques associées dont ceux de l'autorité environnementale et de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels et Agricoles), et le projet soumis à enquête publique (comportant une notice explicative et les pièces permettant de voir les modifications effectuées).

Les pièces du dossier seront ainsi consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- dans les 6 lieux d'enquête indiqués ci-après sur supports papier et numérique (ordinateur) mis à la disposition du public gratuitement aux heures habituelles d'ouverture au public rappelées ci-dessous.
- par voie numérique 7J/7J et 24H/24H à l'adresse : www.registredemat.fr/plui-agglopolys

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête à l'attention du Commissaire Enquêteur :

- sur le registre dématérialisé 7J/7J et 24H/24H depuis le site : www.registredemat.fr/plui-agglopolys
- par courrier électronique à l'adresse : plui-agglopolys@registredemat.fr. Les contributions reçues par mail seront mises en ligne sur le registre dématérialisé.
- par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de Blois AGGLOPOLYS – Pôle Développement Territorial – à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur - 34 rue de la Villette – 41 000 BLOIS.
- sur les registres d'enquête papier, mis à disposition dans les 6 lieux d'enquête.
- auprès de la Commissaire Enquêteur lors des permanences organisées dans les 6 lieux d'enquête :

Lieux d'enquête	Jours et Heures d'ouverture des lieux d'enquête (sauf jour férié : lundi de pentecôte le 25 mai)	Permanences Commissaire enquêtrice
Siège de l'enquête : Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys – Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (DUH) 34 rue de la Villette, 41000 Blois 3ème étage – Service urbanisme réglementaire et planification	Lundi, mardi et vendredi : 9 h–12 h 30 mercredi : 9 h–12 h 30, et 13 h 30–17 h	Lundi 18 mai 9h-12h Vendredi 19 juin 9h-12h
Mairie de Villebarou (41000) - 9 rue Maurice Pasquier	lundi et jeudi : 9h-12h30 et 14h-17h / mardi : 9h-12h30 et 16h-19h vendredi : 9h – 16h / samedi : 9h à 12h	Jeudi 4 juin 14h-17h
Mairie de Saint-Gervais-la-Forêt (41350) - 15 rue des Écoles	lundi et vendredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 16h30 mardi et jeudi : 9h – 12h30 et 16h15 – 18h30 mercredi : 9h – 12h30 / samedi : 10h – 12h	Mardi 26 mai 9h-12h Mercredi 10 juin 9h-12h
Mairie de Cheverny (41700) - Place de l'Eglise	mardi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h mercredi, jeudi et samedi : 9h-12h	Mardi 26 mai 14h-17h
Mairie de Chaumont-sur-Loire (41150) - 81 rue du Maréchal de Lattre	lundi : 9h-12h30 et 14h-17h mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h30 samedi 6 juin uniquement : 9h-12h	Lundi 18 mai 14h-17h
Mairie de Herbault (41190) - 4 place de l'Hôtel de Ville	lundi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h	Jeudi 4 juin 9h-12h

La Commissaire enquêtrice dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président d'Agglopolys. Le report de cette date sera possible à la demande de la Commissaire enquêtrice. A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions motivées pourront être consultés dans les 6 lieux d'enquête aux heures d'ouverture au public, et sur le site internet d'Agglopolys.

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°1 du PLUi-HD pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions de la Commissaire enquêtrice avant d'être soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées à AGGLOPOLYS – Direction Urbanisme Habitat : plui@agglopolys.fr